



0 refus d'accès [1] de maîtres de chiens guides - d'assistance : l'objectif que s'est fixé l'OBAC !



L'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance (OBAC) a été officiellement lancé au Salon Autonomix Paris 2021 le jeudi 14 octobre à 14h.

Cet observatoire a été créé afin de pouvoir lutter contre les refus d'accès des personnes handicapées et de leurs chiens guides - d'assistance.

En effet, malgré les [lois successives et en particulier celle du 11 février 2005](#) [2], rendant obligatoire l'**accès des chiens guides d'aveugles** dans les lieux ouverts au public, trop de refus dans des lieux ouverts au public tels que les commerces ou les transports sont encore régulièrement constatés.

Créé en 2015, l'OBAC a d'abord été porté par la FFAC et l'[ANM' Chiens guides](#) [3] et visait alors à oeuvrer pour l'accessibilité des maîtres et de leurs chiens guides d'aveugles. Ce projet a été repris en juillet 2019 par [CANIDEA](#) [4] afin de l'étendre aux chiens d'assistance.

Les missions de l'OBAC sont :

- **ACCOMPAGNER** : L'OBAC travaillera avec les entreprises et les institutions pour un meilleur accueil et l'orientation des personnes dans leurs locaux. Par son intermédiaire, les entreprises mettant déjà en place des bonnes pratiques pourront partager leurs outils et conseils pour engager des actions en la matière.
- **COORDONNER** : L'OBAC concevra des documents de référence pour l'accessibilité et le



droit d'accès des personnes accompagnées de chiens guides et d'assistance. Il élaborera un rapport annuel qui ciblera les principales difficultés rencontrées par les personnes handicapées accompagnées de chiens guides et d'assistance : ce rapport sera rendu public. Le rapport 2020 a été présenté lors de l'installation.

- **INFORMER** : A travers un portail internet, l'OBAC informera sur la réglementation en vigueur et la jurisprudence. Il donnera la possibilité de signaler un refus d'accès. Il diffusera des conseils et annoncera la tenue d'évènements et de manifestations. Au travers de campagnes de sensibilisation, l'OBAC portera à la connaissance de tous les droits d'accès relatifs aux chiens guides et d'assistance, plus largement des personnes handicapées : il s'agit en particulier de faire la promotion du pictogramme déjà existant et du macaron qui a été présenté en avant-première lors de la réunion d'installation.

L'OBAC est animé par un comité de pilotage, découpé en 3 volets :

- des représentants des associations éduquant des chiens guides/d'assistance, des maîtres de chiens,
- des représentants des lieux ouverts au public et des organisations professionnelles concernées
- des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des institutions publiques.

Les partenaires ayant déjà rejoint l'OBAC sont :

- La Confédération Générale de l'Alimentation de détail
- Le Conseil National des Centres Commerciaux
- La Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution
- La Fédération Française de la Sécurité Privée
- La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs
- La Fédération des fromagers de France
- Disneyland
- Le groupe Carrefour
- Le Groupement des Entreprises de Sécurité privée
- L'inspection Générale des Affaires sociales
- La RATP
- La SNCF
- L'Union Nationale des Taxis

[Pour en savoir plus sur l'accessibilité des chiens guides et d'assistance.](#) [1]

[Soutenez vous aussi nos actions pour remettre toujours plus de chiens guides.](#) [5]

URL

source: <https://preprod.chiensguides.fr/actualites/accessibilite-des-chiens-daveugles-et-dassistance>



Liens

[1] <https://www.chiensguides.fr/personne-deficiente-visuelle/laccessibilite-chiens-daveugles> [2] <https://www.chiensguides.fr/chien-guide-et-loi> [3] <https://www.anmchiensguides.fr/l-association/article/presentation> [4] <https://www.canidea.fr/> [5] <https://nousaider.chiensguides.fr/b/mon-don>